

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le vingt six février deux mil vingt cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme

Date de convocation : le sept février deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Ferré, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Fabien Renaud, Anna Ruellé, Pascale Marq, Emmanuel Marot,

Excusés : Christian Carré, Carole Begue, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Patrick Léger, Brigitte Chotard, Olivier Crouzet, Pierre Coquillat, Chantai Millerieux, Jean-Pierre Touzery, Aurélien Gouraud,

Pouvoirs donnés :

Mr Carré à Mme Chambon

Mr Fleuriet à Mme Doisne-Ferré

DELIBERATION N° 01-25 : Budget RH- Poste de saisonnier

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R 133-10,

Vu les articles L1612-2 L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Les besoins supplémentaires de personnel pour l'accueil touristique pendant la saison estivale ont été prévus au budget 2025, à raison d'un saisonnier, conseiller en séjour en CDD du 17 mars 2025 au 15 septembre 2025, sur la même base salariale que l'année dernière

Après en avoir délibéré les membres du comité de direction
APPROUVENT à l'unanimité, la création du poste,

Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 12/03/2025

La secrétaire de séance,

Valérie CHAMBON

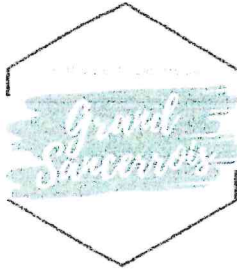
La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

18 MARS 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le vingt six février deux mil vingt cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme

Date de convocation : le sept février deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Ferré, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Fabien Renaud, Anna Rueillé, Pascale Marq, Emmanuel Marot,

Excusés : Christian Carré, Carole Begue, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Patrick Léger, Brigitte Chotard, Olivier Crouzet, Pierre Coquillat, Chantal Millerieux, Jean-Pierre Touzery, Aurélien Gouraud,

Pouvoirs donnés :

Mr Carré à Mme Chambon

Mr Fleuriet à Mme Doisne-Ferré

DELIBERATION N° 02-25 : Boutique-Remise

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'article 2 des statuts de l'office de tourisme du Grand Sancerrois,

Vu la convention d'objectifs signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire

Vu les missions annexes exercées par l'office de tourisme du Grand Sancerrois, dont la tenue d'une boutique,

Afin de permettre d'écouler le stock de produits ayant une date de consommation courte, ou tout autre produit invendu, proposition est faite au comité de direction d'opérer des réductions pouvant atteindre au maximum 30% du prix de vente TTC.

Délibération approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 12/03/2025

La secrétaire de séance,

Valérie CHAMBON

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

18 MARS 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le vingt six février deux mil vingt cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme

Date de convocation : le sept février deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Ferré, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Fabien Renaud, Anna Ruellé, Pascale Marq, Emmanuel Marot,

Excusés : Christian Carré, Carole Begue, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Patrick Léger, Brigitte Chotard, Olivier Crouzet, Pierre Coquillat, Chantal Millerieux, Jean-Pierre Touzery, Aurélien Gouraud,

Pouvoirs donnés :

Mr Carré à Mme Chambon

Mr Fleuriet à Mme Doisne-Ferré

DELIBERATION N° 03-25 : Boutique - Tarifs pour salariés

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29

Vu l'article 2 des statuts de l'office de tourisme du Grand Sancerrois.

Vu la convention d'objectifs signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Vu les missions annexes exercées par l'office de tourisme du Grand Sancerrois dont la tenue d'une boutique.

Afin de permettre aux salariés d'acheter à un tarif préférentiel les produits de la boutique, et s'en faire par la même occasion des ambassadeurs, proposition est faite au comité de direction de créer un "tarif boutique salarié" portant sur une réduction de 5% ; aux collaborateurs salariés depuis plus de 6 mois, hors produits déjà remisés.

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 12/03/2025

La secrétaire de séance,

Valérie CHAMBON

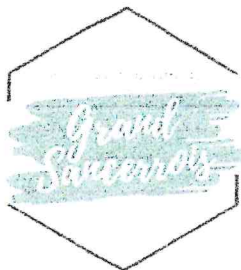
La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

18 MARS 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le vingt six février deux mil vingt cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme

Date de convocation : le sept février deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Ferré, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Fabien Renaud, Anna Ruellé, Pascale Marq, Emmanuel Marot,

Excusés : Christian Carré, Carole Begue, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Patrick Léger, Brigitte Chotard, Olivier Crouzet, Pierre Coquillat, Chantal Millerioux, Jean-Pierre Touzery, Aurélien Gouraud,

Pouvoirs donnés :

Mr Carré à Mme Chambon

Mr Fleuriet à Mme Doisne-Ferré

DELIBERATION N° 04-25 : RH Prime exceptionnelle

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Conformément aux statuts de l'EPIC, il appartient au Comité de Direction de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, de même que le montant de leur rémunération

Vu la convention d'objectifs et de moyens signés entre l'Office de Tourisme du Grand Sancerrois et la Communauté de Commune du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

il est proposé une prime exceptionnelle de 200 € brut à Mme Emile Gallois compte tenu de son investissement et de la réussite de l'évènement "Les Apéros de la Grange"

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité le versement de cette prime

Pour extrait conforme, Fait à Sancerre, le 12/03/2025

La secrétaire de séance,

Valérie CHAMBON

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

13 MARS 2025

